

Français

Ressources unilingues

La principale référence en matière de dictionnaire de français est incontestablement le *Grand Robert de la langue française*, qui n'existe que sous forme imprimée ou sur cédérom. Edité pour la première fois en 1966 (sa dernière mise à jour date de 2001), il comprend 6 volumes. Il est très bien présenté sur le site www.britannica.fr/TESTrobert3.html (cf. chap. 3.3 pour la version électronique).

La version en un seul volume, plus répandue et plus pratique, le *Petit Robert*, est aujourd'hui, sans aucun doute, le dictionnaire de la langue française le plus usité. Il se présente comme suit :

PÉNURIE [penyʁi] n. f. — 1468 «embarras d'argent»; rare av. XVIII^e; lat. *penuria* ♦ Manque de ce qui est nécessaire à une collectivité. Situation, période de pénurie. Pénurie de blé, de pétrole. ⇒ carence, défaut, 2. manque ; disette, rareté. S'il s'agissait « de prophétiser l'abondance ou la pénurie des récoltes » (Balz.). Pénurie de médicaments. ♦ PAR EXT. Pénurie de devises. ♦ CONTR. Abondance, surabondance.

Source : *Petit Robert*, Paris, Dictionnaires Robert, 1987

Ce dictionnaire offre l'avantage de fournir une information complète et condensée autour du mot en question : date d'apparition du mot, étymologie, définition, cooccurrences, synonymes, exemples extraits de la littérature ou de la presse, antonymes.

Son homologue, chez Larousse, est le *Lexis*, ou *Larousse de la langue française*, dont la dernière édition remonte à 2003.

Les amateurs d'histoire de la langue française pourront compléter leur information à l'aide du *Dictionnaire historique de la langue française*, qui leur offrira de plus amples détails sur l'étymologie et l'évolution du mot (et de ses dérivés) dans la langue française au fil des siècles.

PÉNURIE n. f. est emprunté (1468) au latin *penuria* «manque de vivres», d'où «disette» et «manque» en général, d'étymologie incertaine, peut-être à rattacher à *paene* «presque» (→ péninsule, pénitence).

♦ Le mot, d'abord synonyme de *pauvreté*, *misère*, est rare avant le xviii^e s., où il est employé comme terme d'administration à propos du défaut d'approvisionnement d'un magasin de l'État (1752) et où il fixe son sens moderne de «manque, absence de» en général (1780), notamment avec un complément introduit par *de* (1798).

► Le dérivé **PÉNURIEUX**, **EUSE** adj. (1532-1574) a disparu.

Source : *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Dictionnaires Robert, 3^{ème} édition, 2000

L'emprise des mots du texte-source est le principal fléau du traducteur. S'il ne parvient pas à lui échapper, son texte « sentira » la langue originale. Pour mieux adopter la bonne approche (traduire les idées et non les mots), le traducteur pourra trouver une aide précieuse dans un dictionnaire analogique, par exemple le *Thésaurus Larousse (des mots aux idées)*,

des idées aux mots). Un tel dictionnaire a l'avantage de présenter l'ensemble des mots et expressions gravitant autour d'une idée. D'où le sous-titre de l'ouvrage.

10 ABSENCE

- N. 1 **Absence.** – Carence, défaut, faute [vx], **manque** 81, pénurie ; vacance. – Disparition 12, évanouissement.
- 2 **Absentéisme** 797 ; taux d'absentéisme.
- 3 DR. : défaillance, défaut de comparution, non-comparution 714 ; présomption d'absence. – Absence illégale [ML].
- 4 **Congé** ; congé pour études, congé de maladie 383 ; congés payés ; vacances. – Autorisation d'absence.
- 5 Absent (*un absent*). – Non comparant [DR]. – *Deus absconditus* (lat., « dieu caché »).
- 6 Défaillance, distraction, **inattention** 403.
- V. 7 Faire défaut ou faire faute, **manquer** ; briller par son absence. – Être porté absent ou manquant, manquer à l'appel. – **Faire l'école buissonnière** ; faire la bleue, sécher [arg. scol.]. – Jouer les filles de l'air [allus. litt.].
- 8 Avoir faute de [vx], **manquer de**.
- 9 Prov. et loc. prov. – Les absents ont toujours tort. – Quand le chat n'est pas là les souris dansent. – Qui va à la chasse perd sa place.
- Adj. 10 **Absent**, parti, sorti 204. – Absentéiste. – Introuvable, invisible. – Disparu ; défunt 311, feu (*feu Monsieur X.*). – Carenciel (ou carenciel) ; DR. : défaillant ; contumax. – *In absentia* (métaphore *in absentia*) [RHÉT., lat.].
- Adv. 11 Par contumace, **par défaut**, par procuration.
- Prép. 12 En l'absence de, à défaut de, faute de ; **sans**. – Faute de grives on mange des merles [prov.].
- Conj. 13 **Sans que** ; faute de quoi, sans quoi 111.
- Aff. 14 A-, an- ; in-, im- ; il-, ir- ; sans-.
- **idée, concept de base**
 - **substantifs** synonymes et dérivés, notamment dans des domaines spécialisés (avec renvoi à d'autres articles du dictionnaire)
 - **verbes**, expressions idiomatiques et proverbes permettant d'exprimer l'idée
 - **adjectifs**
 - **adverbes** et locutions adverbiales
 - **prépositions** et locutions prépositives
 - **conjonctions** et locutions

Source : *Thésaurus Larousse*, Paris, éd. Larousse, 1991

(L'index alphabétique de l'ouvrage a le léger inconvénient de ne présenter que des renvois chiffrés, ce qui impose parfois de consulter tous les renvois pour trouver l'article pertinent)

Le problème des cooccurrences (ou collocations) est un souci majeur chez le traducteur. Le *Dictionnaire des cooccurrences* (Jacques Beauchesne, Guérin, Montréal (Canada), 2001) lui apportera un bon choix de solutions et lui permettra de créer des couples sujet/verbe, verbe/complément et substantif/adjectif aussi harmonieux que possible. Il se présente comme suit :

PÉNURIE chronique, criante, croissante, évidente, flagrante, générale, grave, légère, sérieuse. *Déclencher, gérer, pallier, provoquer une ~ ; être confronté, remédier à une ~ ; souffrir d'une ~ . Une ~ perdue, s'atténue, se résorbe, s'éternise, s'installe.*

S

Source : *Dictionnaire des cooccurrences*, Montréal, Guérin, 2001

Une première série d'adjectifs permet de rechercher le qualificatif le plus pertinent ; suit, en italique, une liste de verbes susceptibles d'accompagner le substantif en question. Bien entendu, la liste des propositions n'est pas exhaustive.

La collection *Les usuels du Robert* propose en outre toute une série de dictionnaires portant sur des aspects spécifiques de la langue française et permettant de compléter les informations fournies par le dictionnaire de base :

- *Dictionnaire des proverbes et dictons*
- *Dictionnaire des expressions et locutions*
- *Dictionnaire des difficultés du français*
- *Dictionnaire des mots contemporains*
- *Dictionnaire des citations du monde entier*
- *Dictionnaire des synonymes*
- *Dictionnaire étymologique du français*

En cas de traduction de textes scientifiques, il n'est pas inutile de se référer à un dictionnaire des racines grecques et latines, dont la langue scientifique et la langue française en général sont si friandes. Il permettra de mieux comprendre la signification de certains termes (iatrogène, p. ex., qui désigne une maladie attrapée chez le médecin ou dans un environnement médical) ou de créer le terme pertinent (thermophile, p. ex., pour désigner une espèce animale ou végétale aimant la chaleur).

LOQU, L. *loquor, locutus sum*, « je parle », « j'ai parlé ». D'où, *locution* (« façon de parler ») ; *é/locution* (« facilité de parler »), *locuteur, inter/locuteur ; circon/locution*, façon de parler qui « tourne » autour de la difficulté (V. CIRC) ; *é/loquence, éloquent ; grandi/loquence ; loquace* (qui parle beaucoup), *loquacité ; ventri/loque*, « qui parle avec son ventre ».

Source : Jacques Cellard, *Les 500 racines grecques et latines les plus importantes du vocabulaire français*, 2 vol. (I. Racines grecques, II. Racines latines), 2^{ème} édition, Paris, Duculot, 1989

Il importe également que le traducteur sache éviter les régionalismes (en l'occurrence les helvétismes) si sa traduction est destinée à un public francophone dépassant le cadre du territoire helvétique. A cet effet, il convient de consulter le *Dictionnaire suisse romand* (Genève, éditions Zoé, 1997), qui propose, pour chaque entrée, la prononciation du terme, la définition de ses différentes acceptions illustrée de nombreux exemples, les autres termes de la famille, la



zone de diffusion du terme (cantons concernés) ainsi que l'étymologie et l'origine du terme en question. Il est présenté en détail sur le site http://www.unine.ch/dialectologie/Presentation_Dico.html.

FÆHNER [føne] v. tr. (abs.)

◆ Sécher (les cheveux) au sèche-cheveux électrique. ⇒ **fæhn 2**.

« Je dois encore me *fæhner* les cheveux. »
Enq. CD/II, 1975-1981 (JU Porrentruy).

◇ (en emploi tr. abs.)

« Il ne me reste plus qu'à *fæhner*. » Coiffeuse, 1977 (VD Lausanne).

◇ (par ext.) Sécher (qch.) à l'aide d'un *fæhn*.

« Le plastique autocollant se décolle facilement à l'aide d'un sèche-cheveux: "*fæhner*" un coin du plastique à décoller, le soulever, puis "*fæhner*" entre deux tout en tirant sur le plastique. » *24 Cités*, 30 août 1977, p.24.

□ Dér. de *fæhn* n. m. "sèche-cheveux" (v. ce mot), d'apparition relativement récente. — SchüleListeLar 1978; Had 1983; GR 1985; ChâpuiMots 1988; Lengert 1994.

Source : *Dictionnaire suisse romand*,
Genève, Zoé, 1997

L'ouvrage s'avère notamment utile en cas de traduction de textes administratifs, car il contient de nombreux termes réservés à l'administration helvétique (armée, éducation, justice, etc.).

Enfin, parmi les outils les plus indispensables au traducteur figure un manuel de typographie, qui lui permettra de faire les choix les plus pertinents et d'adopter une approche cohérente en matière de présentation de ses textes (ponctuation, trait d'union, majuscule, etc.). Deux ouvrages existent sur le marché :

- *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*, Paris, Imprimerie nationale, 3^{ème} édition, 2002. La 4^{ème} de couverture de cet ouvrage de référence français en explique bien l'objectif :
 - _ Où mettre les capitales dans un nom d'organisme ?
 - _ Les sigles ont-ils besoin de points ?
 - _ Madame, mademoiselle, monsieur : quand peut-on les abrégier ?
 - _ Chiffres arabes, chiffres romains, nombres en toutes lettres : dans quel contexte ?
 - _ Quelle est la différence entre deuxième et second ?
 - _ A quoi servent les petites capitales ?
 - _ Comment présenter une bibliographie ?
- Le *Guide du typographe*, Heliographia, 2000 (6^{ème} édition revue et corrigée de l'ancien Guide du typographe romand), est le pendant helvétique du précédent, incontournable en Suisse romande. Il offre un accès plus facile aux règles recherchées que le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale* et porte bien sûr davantage sur les spécificités de la Suisse. Les principales règles applicables à l'allemand et à l'italien figurent en fin d'ouvrage.



En ce qui concerne la recherche d'informations liées au contenu du texte à traduire (et non à la forme de ce texte), les encyclopédies constituent bien sûr une source aussi précieuse que volumineuse. En français, l'encyclopédie la plus complète est l'*Encyclopaedia Universalis*. Sa dernière édition, parue en 2002, comporte 28 volumes. Le site www.universalis.fr fournit d'amples informations sur la version papier, la version cédérom ainsi que les ouvrages annexes et les produits dérivés. Dans ce genre d'ouvrage, les termes doivent être recherchés dans un index séparé, lequel renvoie aux différents articles où le terme en question est mentionné.

En revanche, dans un dictionnaire encyclopédique, comme le *Grand Larousse encyclopédique* en 12 volumes (publié dans les années 80), les mots sont recherchés directement dans le corpus même du dictionnaire, comme dans un dictionnaire de langue. Il existe aujourd'hui des versions plus compactes en 5 volumes (*Grand Usuel Larousse, dictionnaire de la langue et dictionnaire encyclopédique*), en 3 volumes (*Nouveau Larousse encyclopédique 2003*) ou en un seul volume (*Mémo Larousse*) qui fournissent bien entendu une information plus succincte.